

LES NOUVELLES BIO DE FRANCHE-COMTÉ

numéro
54

Octobre
2021

DOSSIER

Le sursemis pour sauver les prairies... ?

page 5

TÉMOIGNAGE

Parole de Philippe Coley, GAEC de Fontenelle Mon Bio

page 7

BONUS

OGM versus NBT : de quoi parle-t-on plus précisément?

page 10



• Interbio •
FRANCHE-COMTÉ

www.interbio-franche-comte.com

Sommaire

L'ACTU	p3
Des OGM masqués dans nos champs... Ça non !!! HVE : Haute Valeur Environnementale... ou pas ! Sortie de l'Observatoire Régional de l'Agriculture Biologique en Bourgogne-Franche-Comté !	
LA VIE DU RESEAU	p4
Une nouvelle chargée de mission polyculture-élevage. Un apprentissage pour valoriser 10 ans de données en grandes cultures. La consommation bio nationale en baisse ?	
LE DOSSIER	p5
Le sursemis pour sauver les prairies... ?	
TEMOIGNAGE	p7
Parole de Philippe Coley, GAEC de Fontenelle Mon Bio.	
ACTION !	p8
Un nouveau collectif grandes cultures et fourrages dans le Doubs. Un groupe de producteurs de PPAM pour mutualiser les compétences. Une ZAM... c'est quoi? Un caisson pour abattre à la ferme.	
ALIMENTATION	p9
Des fêtes bio partout sur le territoire : Bravo ! Regain(s) 2021 : un franc succès avec le Forum des Associations de Lons le Saunier ! Top départ du cycle d'éducation à l'alimentation dans le Doubs ! Interbio œuvre pour les circuits-courts : lancement du marché 100 % bio de Velotte.	
BONUS : OGM versus NBT : de quoi parle-t-on plus précisément?	p10
AGENDA	p11

numéro

54

LES NOUVELLES BIO
DE FRANCHE-COMTE



• Interbio •
FRANCHE-COMTÉ

EDITO

“ Notre président de la République a parlé et nous promet "Une sortie accélérée des pesticides" quand la France aura la présidence de l'UE (premier semestre 2022).

Ce sont ses mots lors de l'inauguration du congrès mondial de la nature à Marseille (septembre 2021). Et Julien Denormandie a recadré le débat dès le lendemain sur le fait que «Notre position est toujours la même : pas d'interdiction sans alternative». Il rappelle aussi à qui veut l'entendre que « l'agriculture de conservation » est une belle agriculture et qu'elle ne peut se passer du glyphosate actuellement.

OUF !!! On a cru une seconde que le vent pouvait enfin tourner... Mais non, rassurons les professions agricoles : ils gardent leur ligne !!!

Le Président Macron souligne que c'est au niveau européen qu'il faut agir. Il a raison, mais si déjà nous suivions les initiatives porteuses de l'Union Européenne au lieu de tenter constamment de les raboter? Si nous arrêtons aussi de revenir sur tous nos engagements en faveur d'une agriculture respectueuse comme la sortie du glyphosate ou la suppression des insecticides néonicotinoïdes?

Mais il nous promet... Encore...

Bien entendu, pour agir concrètement, il faudrait cesser de reculer face au lobbying des entreprises phytopharmaceutiques et à leurs copains qui affirment que l'agriculture serait dans une impasse technique face à la suppression des pesticides comme le glyphosate ! Arrêter d'ignorer les paysans bio qui ont prouvé depuis des décennies qu'il y a des solutions techniques pour travailler sans cette béquille chimique...

Ce dont nous ne doutons plus, nous, c'est que tous ceux qui ont refusé jusqu'à ce jour de faire évoluer leurs pratiques, vont encore obtenir des aides pour « chercher des solutions » et non pas pour les appliquer. Encore... Cela fait des décennies que l'on nous berce de Grenelles, MAE, MAEC, Ecophyto... qui n'ont eu comme seul effet, de rémunérer la profession agricole et tous les « accompagnants » à contourner les futures, potentielles interdictions...

En 2020, en France, les ventes de pesticides chimiques ont été en hausse !!! Oui ! Encore ! Mais ils ont été rémunérés pour leur "recherche de solution"... désolée, ils n'ont pas trouvé.

Désolé les abeilles, désolé la biodiversité, désolé les générations futures... Ils n'ont pas trouvé... Mais promis, ils ont cherché !

En attendant, la France refuse de soutenir ceux qui ont déjà sauté le pas en pratiquant une agriculture respectueuse et durable. Ceux qui sont déjà sorti des pesticides ! Ceux qui ont trouvé !

”

Frédéric Jacquelin

Paysan Boulanger à Bersaillin et Président d'Interbio FC

Des OGM masqués dans nos champs... Ça non !!!

Il n'y a plus de cultures transgéniques en France grâce aux mobilisations citoyennes commencées dès la fin des années 1990. Mais soyons clair, l'industrie des semences et de la phytopharmaceutique rapportent trop pour que les tentatives d'appropriation du vivant et la création de plantes résistantes aux herbicides soient abandonnées. Alors il est crucial de rester vigilant sur les contournements opérés par les industriels pour faire passer leurs nouvelles inventions.

Leur dernière est nommée NBT (New Breeding Techniques) et est passée illégalement entre les mailles du filet. Des plantes issues de cette technique de mutation génétique forcée sont aujourd'hui cultivées dans notre pays !

La CJUE¹ et le Conseil d'Etat ont confirmé que les Nouvelles techniques de modification génétique (NBT) doivent être évaluées et encadrées de la même manière que les OGM.

Cette décision du Conseil d'État n'a toujours pas été exécutée et le gouvernement français est dans l'illégalité depuis début août 2020. Et il le sait ! Il n'a rien fait pour stopper, dans notre pays, la culture et la commercialisation illégale de colza issu de cette technique, rendu tolérant aux herbicides.

Aujourd'hui, plus d'un an après la décision du Conseil d'État, le gouvernement ne semble pas pressé d'agir pour appliquer la réglementation des nouveaux OGM. Pire, aujourd'hui, Julien Denormandie, le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation,

ment publiquement en affirmant que les nouveaux OGM ne sont pas des OGM, reprenant ainsi à son compte les arguments de l'industrie des biotechnologies.

>> Voir la page BONUS pour mieux comprendre le sujet, Page 11.



SIGNEZ LA PÉTITION POUR DIRE NON AU RETOUR DES OGM :

<https://ogm-jenveuxpas.agirpourenvironnement.org/>

Alice Dousse,
Chargée de communication

HVE : Haute Valeur Environnementale... ou pas !

Greenpeace, WWF et Basic ont évalué 11



labels et certifications sous l'angle de la durabilité (environnement, économie et

social).

Leurs conclusions vis à vis des démarches se lavant à l'image de la certification environnementale (Agri Confiance, Zéro Résidus de Pesticides et HVE) : Elles ont les effets les plus faibles des 11 démarches étudiées...

Par contre, l'Agriculture Biologique, souvent attaquée pour ne pas assez prendre en compte la biodiversité et la conservation des sols, fait partie des démarches qui produisent les effets les plus positifs sur l'environnement, l'économie et la société, notamment sur : La santé humaine, la qualité des sols, les ressources en eau, la biodiversité ou le bien être animal.

Cette étude vient confirmer l'affirmation de l'Office Français de la Biodiversité : la certification HVE en tant qu'argument de commercialisation est une tromperie du consommateur et du citoyen...

Pourtant, HVE vient d'être inscrite par le gouvernement français comme critère d'éligibilité à l'Ecorégime de la future Politique Agricole... Au même niveau de l'AB.

Elle est aussi comptabilisée dans les 50% de "produits de qualité et durables" prévus par la loi Egalim pour la restauration hors domicile.

>> Pour en savoir plus sur cette études :

Cliquez : [ICI](#)

Alice Dousse,
Chargée de communication

Sortie de l'Observatoire Régional de l'Agriculture Biologique en Bourgogne-Franche-Comté !

Pour la quatrième année consécutive, Interbio Franche-Comté et Bio Bourgogne en partenariat avec l'Agence Bio et la Chambre d'Agriculture ont réalisé l'Observatoire Régional de l'Agriculture Biologique BFC.

C'est une nouvelle année record pour 2020 avec 415 nouvelles conversions et installations ! Les engagements en AB sont en hausse constante depuis 2015 et concernent aujourd'hui 2 976 fermes sur la grande région, soit plus de 11% des fermes. Cette année, la filière viticole affiche une dynamique de conversion sans précédent à l'échelle de la région avec une évolution de + 92% des surfaces en conversion. Les grandes cultures également continuent de progresser avec près de 95 000 hectares bio et en conversion.

En Franche-Comté, la Haute-Saône occupe toujours le premier rang régional dans la part de SAU avec 14 % en 2020 et le Jura la première place en nombre de fermes bio, qui s'élève à près de 400.

Pour retrouver tous les chiffres de la bio en Bourgogne-Franche-Comté par filière, rendez-vous sur le lien suivant : [ICI](#)

Sarah Ferrier
Chargée de mission filières longues

1: Cours de Justice de l'Union Européenne



VIE DU RESEAU

LES NOUVELLES BIO DE FRANCHE-COMTE

numéro 54 - Octobre 2021

Une nouvelle chargée de mission polyculture-élevage



« Bonjour à toutes et à tous,

Je suis ravie de rejoindre le réseau bio et de me présenter aujourd'hui à vous !

Diplômée de l'ISTOM (agro-développement international), j'ai été

quelque temps expatriée en zone tropicale où j'ai travaillé dans la production agricole biologique et équitable. J'ai pu aller à la rencontre de différentes cultures et modes d'agriculture : des paysans en autosuffisance aux grandes coopératives produisant en monoculture.

Puis, je suis revenue vers le climat plus rigoureux mais pas moins chaleureux de ma Franche-Comté natale. Après un an, durant lequel je me suis professionnalisée en apiculture, entre le Rhône et la Provence en passant par les Alpes.

Septembre est là et amène mon arrivée à Interbio FC. Au sein de l'association, ma mission sera de vous accompagner et de vous conseiller dans vos projets en élevage (apiculture, volailles, porcs, lapins et vaches laitières) et en agroforesterie. Je serais heureuse de vous rencontrer et d'échanger sur vos besoins, pour qu'ensemble nous construisions une agriculture durable et plus transversale. A très bientôt !

Chloé Salen

Conseillère Polyculture-Elevage, Monogastriques, Apiculture

Un pprentissage pour valoriser 10 ans de données en grandes cultures



Bonjour à tous et à toutes, je rejoins le réseau bio au sein de l'équipe d'Interbio Franche-Comté pour une période d'un an.

Je travaille sur l'exploitation des données technico-économiques

remontant à 2011 en grandes cultures et polyculture-élevage de Franche Comté. L'objectif est de valoriser ces données pour étudier l'évolution de la filière des grandes cultures AB régionales (prix de vente, rendements, pratiques innovantes ...) de ces dix dernières années.

Chloé Guyot m'encadrera sur cette période en tant que tutrice pour mon apprentissage.

Rémi Michel

Apprenti en Grandes Cultures

2021 marque le pas avec une baisse générale qui doit cependant être analysée précisément en différenciant les produits et circuits de distribution.

Pour rappel, la grande distribution (hypermarchés, supermarchés, proximité, drive, hard-discount) représente 55% des ventes des produits bio aux ménages en 2020. Cette même année, les hypermarchés connaissent une perte de 3 points de parts de marché en PGC² et frais libre-service. En 2021, toujours en GMS, sur les sept premiers mois de l'année, les marques nationales bio reculent de 3,1 % et les MDD³ bio de 2,1 %.

Il semble que la distribution spécialisée soit quelque peu épargnée puisque les ventes seraient tout de même en hausse de 0,9% sur le premier trimestre.

Sur l'évolution des ventes en circuits courts, il n'y a, à ce jour pas encore de chiffres établis sur des difficultés de commercialisation.

Un point de vigilance avant d'avoir le recul

nécessaire sur l'année 2021 : selon Kantar Worldpanel, en 2018, 33 % des Français comptaient développer leurs achats de produits bio. Ils n'étaient plus que 23 % en 2020.

Et en Franche-Comté ?

Alors que des producteurs en vente directe témoignent de baisse de fréquentation dans les magasins de producteurs ou à la ferme et que des gérants d'enseignes spécialisées font part d'un tassement des ventes il est important de quantifier et comprendre la situation. Les consommateurs conquis lors du premier confinement ont-ils repris leurs habitudes pré-crise sanitaire ? La baisse constatée est-elle un réel décrochage de la tendance à la hausse enclenchée il y a quelques années ou avons-nous atteint un palier de consommation temporaire ? Pour évaluer cela, Interbio lancera prochainement un travail d'enquête auprès des acteurs bio du territoire.

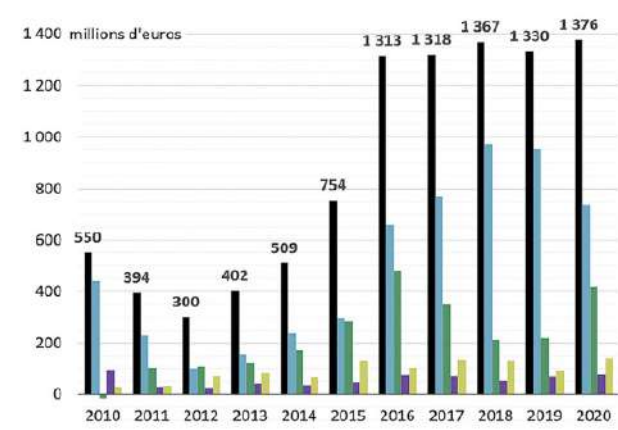
Sarah Ferrier

Chargée de mission filières longues

La consommation bio nationale en baisse ?

En 2020, la consommation bio française s'élevait à 13,2 milliards d'euros : elle a quasiment doublé en 5 ans. A domicile, elle s'élève à 188 euros par an et par habitant, soit près de 6,5 % de la dépense alimentaire des ménages.

Alors que le marché du bio 2020 marquait une croissance dynamique qui devait entériner les tendances de consommation,



Croissance depuis 2010 de la consommation par les ménages de produits biologiques par circuit de distribution

Une baisse de la consommation en grande distribution généraliste est amorcée dès 2019 contrairement à la distribution spécialisée bio qui connaît l'évolution inverse.

2 : PGC = Produits de Grande Consommation

3 : MDD = Marque De Distributeur



Le sursemis pour sauver les prairies... ?



Le sursemis, une technique pour rénover ma prairie sans détruire le couvert existant.

Avec les sécheresses successives de ces dernières années, beaucoup de prairies (naturelles ou temporaires) se sont dégradées. Tout retourner pour implanter de nouvelles prairies est impossible car trop coûteux et engendrerait un déficit en fourrage l'année suivante. Le sursemis permet de redensifier sa prairie sans détruire le couvert existant, mais attention c'est une pratique aléatoire car dépendante de la météo.

Qu'est-ce que le sursemis d'une prairie ?

Le sursemis consiste à réaliser un semis sans destruction totale de la flore initiale de la prairie. Il est réalisé lorsque la parcelle est dégradée et qu'elle contient des vides ou pour récupérer un jeune semis irrégulier. Cette technique, plus difficile à maîtriser qu'un semis classique sur sol

nu, a un taux de réussite inférieure aux autres techniques de semis.

Les clés de réussite d'un sursemis

Pour mettre toutes les chances de son côté pour réussir le sursemis, quelques points sont à respecter. Comme pour tous semis, semer dans des conditions optimales de germination est indispensable : rechercher un sol friable, réchauffé et réaliser le semis en début de période humide. Pour éviter la concurrence à la lumière, il faut intervenir sur une végétation rase (< 5 cm) et avoir un sol ouvert comportant des espaces libres (un passage de herse de prairie peut être envisagé si un fort mulch racinaire est présent). Les espèces implantées doivent être agressives pour concurrencer le couvert déjà existant, comme les Ray Grass et les Trèfles. La dose de semis doit être augmentée de 20% environ par rapport à la dose pure de l'espèce, cela permet d'anticiper les échecs toujours possibles

tels que les aléas climatiques, la forte concurrence du couvert en place ou un sol non nivelé. Après le semis, un passage de rouleau est essentiel pour rappuyer la terre ! On peut aussi y mettre les bêtes dans le même objectif de renforcer le contact graine-terre, mais seulement quelques jours après le semis pour éviter de sectionner les plantules en formation. Aucun apport de produit riche en azote (lisier, purin, engrais du commerce...) ne doit être réalisé un mois avant et après le sursemis. Un dernier point important est la surveillance des infestations éventuelles de limaces.

Quelle période pour faire un sursemis ?

Il existe trois périodes favorables au sursemis de prairie. La première période est en fin d'été, entre fin juillet et mi-août selon les conditions hydriques. La végétation en place pousse moins vite à cette époque et est moins concurrentielle qu'au printemps pour les jeunes plantules. La levée du jeune semis est rapide dès les premières pluies et le nombre de jours disponibles pour sursemier n'est généralement pas limitant. Cependant, il peut y avoir un risque de destruction des jeunes plantules en cas de gel précoce (surtout pour les zones de montagne). La seconde période est au départ en végétation, au printemps, dès que le sol est portant car la végétation en place est généralement rase à cette époque. Mais, le nombre de jours disponibles pour sursemier est faible, la concurrence entre le couvert existant et les jeunes plantules est plus forte et le développement de certaines adventices

à cette période engendre plus de salissement. La dernière période est après une première exploitation en fauche précoce (ensilage ou enrubbage) car la végétation en place est plus lente à redémarrer qu'après un pâturage et la levée du jeune semis est rapide. En revanche, la concurrence de la végétation en place est plus forte pour les jeunes plantules que lors d'un semis de fin d'été et le risque de sé-



cheresse est plus fort à cette période.

Comment choisir quels outils pour le sursemis ?

Les options sont nombreuses depuis le matériel de sursemis spécialisé jusqu'à l'utilisation d'outils polyvalents disponibles sur l'exploitation. Le matériel utilisé doit permettre d'ouvrir le sol et de faire un peu de terre fine, de ne pas semer à plus d'1 cm de profondeur, d'assurer le re-



LE DOSSIER

couvrement des graines par une terre fine et d'assurer une pression entre la terre et la graine, à l'aide de rouleaux.

Parmi les outils les plus utilisés on retrouve, la herse étrille équipée d'un semoir, le semoir à sabot (Aitchison par exemple), les semoirs avec peigne et rouleau intégrés ou les semoirs à semis direct.

Le sursemis, solution miracle ?

Malheureusement non, le sursemis n'est pas la solution miracle pour remettre en état les prairies. C'est une pratique aléatoire même si on maîtrise sa technique car dépendante de la météo. Son coût n'est pas à négliger entre le prix des outils spécialisés et le coût de semences. Avant de se lancer dans un sursemis, il faut connaître les raisons de la baisse de production de ses prairies. Un problème de tassement, un sur ou sous pâturage, un problème de fertilisation, la pérennité des espèces prairiales ... ? Les explications peuvent être nombreuses. De plus, un sursemis sur prairies permanentes peut impacter la flore naturellement présente et perdre en qualité. Heureusement, il existe un projet qui vise à réaliser du sursemis avec les espèces déjà présentes et qui permet de diminuer le coût de semences.



Une technique particulière : le sursemis à base de foin

Auparavant, il n'était pas rare que les paysans ramassent dans leur grange les graines de foin tombées à terre pour les semer dans leurs prairies. Rien ne se perdait.

Depuis quelques années, en Suisse et dans le Massif Central notamment, la technique de « Graines de foin » est remise au goût du jour. Elle consiste à végétaliser une surface, appelée prairie receveuse, à partir de semences d'une prairie source sans avoir recours à une multiplication intermédiaire. La récolte de semences s'effectuant sur un secteur proche de la prairie receveuse, cette technique permet

de préserver le patrimoine génétique de la flore locale et, pour les producteurs, de s'affranchir en partie des semenciers qui utilisent des graines standardisées.

Interbio Franche-Comté, en partenariat avec Jura Nature Environnement a mis en place un premier test franc-comtois sur la ferme d'Etienne Gentner, éleveur allaitant bio aux Bouchoux (39) en 2021. « J'essaie d'être le plus autonome possible, et faire mes propres graines pour renouveler mes prairies, c'est une notion qui me plaît », commente Etienne.

Début Juillet, quand les foins étaient bien

mûrs, gorgés de graines de graminées, légumineuses et autres fleurs spécifiques de ce terroir, Etienne a fauché 4 ares de foin et les a directement transféré sur une parcelle de 4 ares, qu'il avait préalablement préparé (fauche rase et herse). Pour cette surface restreinte il a fallu pas moins de 5 paires de bras équipées de fourches pour l'étaler en couche d'une quinzaine de centimètres (les Suisses utilisent un épandeur à fumier quand la surface est plus importante). Les graines étaient censées se déposer au sol et le foin devait créer une protection, nommée "mulch", contre la possible sécheresse. Mais l'été pluvieux a été propice à la pousse de l'herbe. Deux mois plus tard, l'herbe était haute d'une dizaine de centimètres. Le test a été cependant bien compromis par les ravages causés par les sangliers. En effet ce mulch à créer aussi les conditions idéales pour permettre aux cochons de trouver de quoi se repaître... « On apprend de ses erreurs, la prochaine fois je clôture-rai », conclut Etienne, toujours positif.

La prochaine étape est de revenir au printemps suivant et de comparer la flore de la prairie source avec la prairie témoin (non renouvelée) afin de constater si ce test a été concluant et d'essayer de le déployer sur une surface plus importante.

Chloé Guyot
Conseillère en production végétale

Floriane Marsal
Conseillère Ruminants
Animatrice de l'association Entente Bio

TEMOIGNAGE

La parole de Philippe Coley, GAEC de Fontenelle Mon Bio à Fontenelle-Montby (25)

Philippe Coley est producteur de vaches laitières et allaitantes dans la plaine du Doubs à FONTENELLE-MONTBY. Il nous parle de son expérience avec le sursemis.

“ Avec les sécheresses successives de ces dernières années, les prairies ont souffert car nous sommes sur des terres superficielles séchantes. On s'est donc orienté vers le sursemis car on voulait trouver une solution alternative au retournement des prairies pour faire du stock de fourrage. Au début on a fait quelques erreurs et on a gaspillé beaucoup de semences, car pour réussir un bon sursemis il faut maîtriser la technique.

Avec la CUMA, on a investi avec d'autres agriculteurs bio, dans un semoir Aitchison et nous en sommes très contents. On réalise cette pratique tous les 2-3 ans sur toutes nos prairies pour maintenir la flore souhaitée. Malheureusement comme toute pratique il existe des points négatifs. Le coût n'est pas à négliger entre le prix du semoir spécialisé et le coût des semences. En effet, il n'y a pas de matériel polyvalent à tous les types de semis ! Nous rencontrons également souvent des problèmes d'implantation suite aux conditions météo aléatoires et dans les prairies permanentes des problèmes de taupins et limaces. Pour optimiser la réussite et palier ces soucis, nous mettons des espèces agressives et sur les prairies per-

manentes des espèces à grosses graines.



Prairie avec pois et vesce en sursemis

Cette année, nous avons sursemé au Aitchison à la mi-octobre, un méteil composé de semences de ferme (triticale, épeautre, avoine, orge, pois et vesce commune et velue). La vesce provient des céréales car nous récupérons les graines dans le trieur pour les ressemer dans les prairies. Cela nous permet d'avoir un coût de semences très réduit. Même si les céréales ne se sont pas bien développées contrairement au pois et à la vesce, nous avons pu faire du foin de qualité et en quantité. Nous n'avons pas eu de difficulté lors du fanage de la vesce ou le pois, le seul souci est lors du fauchage de la vesce qui a bourré un peu la machine. Nous sommes très satisfaits de cette pratique et cet automne nous allons continuer mais en sursemant uniquement du pois et de la vesce dans certaines prairies. ”

Propos recueillis par
Chloé Guyot

Chargée de mission production végétale



Semoir Aitchison



Un nouveau collectif grandes cultures et fourrages dans le Doubs



Suite à la demande d'adhérents du GAB 25-90, une réunion a été organisée le 21 septembre pour étudier les possibilités de créer un collectif d'agriculteurs qui travaillerait sur la technique en grandes cultures et fourrages (rotation, fertilisation, sursemis et semis sous couvert, interculture, ...) et sur l'aspect filière (visibilité sur les prix, meilleure valorisation et transparence, nouveaux débouchés...). Au total plus d'un vingtaine d'exploitations souhaiterait participer à ce projet.

Toutes les modalités de ce collectif ne sont pas encore définies, une prochaine réunion est prévue le 16 novembre dans le secteur de Baume-les-Dames pour finaliser ce projet.

Au programme de cette réunion :

Un tour de plaine autour de la fertilité en AB :

- Grandes Cultures : comment réussir ses intercultures ?
- Fourrages : comment gérer mes effluents sur mes prairies ?

Cette matinée sera aussi l'occasion de définir les modalités de fonctionnement du collectif et le programme 2022.

Le rendez-vous sera clôturée par un petit repas au chaud pour continuer à échan-

ger de manière plus informelle.

Il n'est pas trop tard pour vous manifester ! Vous êtes intéressés par cette thématique de travail et vous souhaitez plus d'informations ? Contactez-nous !

Chloé Guyot

Conseillère en production végétale

Un groupe de producteurs de PPAM pour mutualiser les compétences :



Le 28 septembre 2021, à Poligny, s'est tenu la réunion de lancement du GIEE : « Structuration et accompagnement technique d'une filière PPAM : projet collectif de développement de gamme et d'outils partagés ».

Historiquement, la filière PPAM de Bourgogne Franche-Comté, est structurée autour de l'association « l'herberie Jurasienne ». Une partie des membres a souhaité aller plus loin dans la structuration en cherchant à développer une gamme commune et en valorisant des expérimentations techniques dont pourra profiter l'ensemble de la filière.

Ainsi le travail préalable a été de définir la typologie et la nature de la gamme commune. Les hypothèses de développement se sont naturellement orientées vers, des

ACTION !

boissons à base de PPAM et des biostimulants pour animaux et végétaux.

La seconde partie du travail a été de définir le cadre technique sur lequel se reposeront les expérimentations. Les grands enjeux de la filière ont ainsi pu être identifiés (gestion de l'enherbement, rendement de distillation, rendement de séchage, gestion de la matière organique et de l'irrigation). Les protocoles d'expérimentation seront prochainement définis et mis en application dès 2022.

Pierre Berres

Animateur technique Maraîchage - Petits Fruits - PPAM - Arboriculture

Une ZAM... c'est quoi?



En Janvier 2021 l'ECLA (Espace Communautaire de Lons Agglomération), a fait appel à Interbio FC pour un accompagnement dans un projet de ZAM (Zone d'Activité Maraîchère). L'objectif principal de l'agglomération est de permettre l'installation de producteurs sur des terrains agricoles intercommunaux situés entre l'aérodrome de Courlaoux et la D678.

D'une surface de 8Ha, ce terrain est idéalement situé et les premières observations de terrains permettent d'affirmer que ce type de projet est possible. Un objectif complémentaire de l'agglomération est de bénéficier sur son territoire d'une pro-

duction légumière pouvant fournir en partie la restauration hors domicile, notamment les cantines scolaires.

Les premiers travaux d'aménagements devraient être démarrés dès 2021 et une ouverture aux candidatures à l'installation en Juillet 2022.

Pierre Berres

Animateur technique Maraîchage - Petits Fruits - PPAM - Arboriculture

Un caisson pour abattre à la ferme

Une disposition de la loi agriculture et alimentation (EGalim) a ouvert la voie en avril 2019 à l'expérimentation de l'abattage mobile. C'est dans ce cadre qu'un groupe d'éleveurs et d'éleveuses bio de Franche-Comté s'est réuni début 2021, pour créer et pérenniser la dynamique. Cet été, ils ont bénéficié d'une formation avec Jacques Alvernhe, consultant auprès des groupes d'agriculteurs se questionnant sur l'abattage à la ferme.

Une vingtaine de personnes a participé à cette formation, elle leur a permis d'avoir accès aux bases indispensables techniques, logistiques, sanitaires et réglementaires, pour envisager l'acquisition collective d'un caisson et permettre d'abattre les animaux directement sur les fermes.

Le travail de réflexion en collectif continue : une réunion sera programmée cet automne !

Julie Girard

Chargée de mission alimentation de proximité
Animatrice du GAB 25/90

Des fêtes bio partout sur le territoire : Bravo !

Regain(s) à Lons le Saunier, L'Automne sera bio à Vesoul, Les Bio'jours à Faucogney et la Mer, La Fête Bio et Solidaire à Besançon... Malgré les incertitudes et complications imposées par la situation sanitaire, les organisateurs du réseau bio et leurs partenaires se sont démenés pour vous concocter de superbes fêtes bio pour rencontrer, échanger, découvrir, s'amuser, danser, autour de la bio, des producteurs, des transformateurs, des distributeurs qui répondent par leur implication quotidienne aux exigences de la société en terme de valeurs environnementales, sociales et économiques.



C'est un réel besoin pour nous tous de nous retrouver sur ces manifestations bio conviviales, il n'y a aucun doute puisque des milliers d'entre nous s'y sont rendus, comme chaque année.

Merci à tous pour ces beaux rendez-vous d'automne et à l'an prochain, on compte sur vous !

Alice Dousse

Chargée de communication

Regain(s) 2021 : un franc succès avec le Forum des Associations de Lons le Saunier !

Si on devait peindre Regain(s) 2021, on mettrait du bleu pour le ciel clair et lumineux que nous avons eu, bleu aussi comme un élan de liberté qui a soufflé sur cette journée. On ajouterait aussi du jaune pour le soleil, les tournesols et tous les sourires échangés pendant cette journée.



Et puis on ajouterait une petite touche de vert, parce que le bleu et le jaune mélangé ça donne du vert, à l'image du Forum des Associations et Regain(s) qui ont su se compléter et trouver un subtil équilibre au sein de ce si spacieux et agréable Parc des Bains !

En quelques mots, Regain(s) 2021 se fut : une trentaine de producteurs présents sur le marché, plus de 240 assiettes servies, une affluence sur l'ensemble du parc estimé entre 6000 et 7000 visiteurs sur la journée, trente musiciens pour assurer l'ambiance festive et musicale, quelques recettes partagées avec amour et gourmandise par Emmanuel Tic Tac Toque et une cinquantaine de bénévoles présents sur l'ensemble du weekend.

Alors merci à chacun d'avoir contribué à

la réussite de cette belle fête et vivement l'année prochaine pour renouveler cela, avec la Ville de Lons le Saunier !

Top départ du cycle d'éducation à l'alimentation dans le Doubs !

Dans le cadre de nos actions d'éducation à l'alimentation, un partenariat a été monté avec le Secours Catholique du Doubs ainsi que le Foyer des Roseaux de Besançon. L'objectif de ce type de partenariat est de rendre accessible l'alimentation bio aux plus précaires à travers des ateliers.

Nous avons donc organisé 2 visites à la Ferme de Barband à Pelousey, qui ont pu partager aux bénéficiaires des deux structures leur travail, l'organisation de la ferme, la manière dont l'agriculture bio impacte leurs choix au quotidien, etc. Dans un second temps, Chloé Lardier, restauratrice à Besançon a mené deux ateliers « apprendre à faire ses bocaux ». Elle a donc pu transmettre aux bénéficiaires le savoir-faire pour conserver des préparations culinaires, des fruits et légumes bio pour les déguster à tout moment de l'année ! Quatre ateliers sont encore prévus, concernant la diététique et les bases de l'alimentation et des ateliers cuisine pour cuisiner tous ensemble des produits bio et locaux !

Julie Girard

Chargée de mission alimentation de proximité

Interbio oeuvre pour les circuits-courts : lancement du marché 100 % bio de Velotte

C'était inscrit dans le programme de Madame Vignot, élue Maire de Besançon au printemps 2020 : le développement de marchés bio à Besançon. Interbio s'est saisi de l'occasion et un nouveau marché bio est né dans le quartier de Velotte. Tous les vendredis de l'année, une dizaine de producteurs bio et locaux se retrouvent sur le parking de la maison de quartier pour vendre leurs produits ! Fromages, légumes, huiles, produits cosmétiques, pâtes, viandes, miel, pain, tout y est !

Nous remercions la Ville de Besançon et tous les services ayant œuvré pour la mise en route de ce projet ainsi que la Région pour son soutien à l'association !

Besoin de débouchés : Contactez-nous !

Julie Girard

Chargée de mission alimentation de proximité
Animatrice du GAB 25/90



OGM versus NBT : de quoi parle-t-on plus précisément ?

Le sujet de la sélection variétale est un sujet complexe en dehors même des enjeux économiques sur ces questions qui se chiffrent à coup de milliards. En ce sens, la définition européenne sur les OGM peut difficilement évaluer un degré ou une clause quelconque quant à l'intervention humaine quelle qu'elle soit, dans le processus de sélection des végétaux.

Ainsi, la définition européenne est aujourd'hui la suivante :

« Au sens strict et légal du terme, selon la directive 2001/18, un OGM est un « organisme, à l'exception des êtres humains, dont le matériel génétique a été modifié d'une manière qui ne s'effectue pas naturellement par multiplication et/ou par recombinaison naturelle ». »

Or, les techniques de modifications génomiques qui étaient autrefois largement employées pour « l'amélioration » des variétés (résistances aux herbicides notamment) ont évolué. En effet, elles se faisaient principalement par transgénèse, c'est-à-dire en injectant artificiellement un transgène, extérieur et sélectionné, d'une autre espèce ou parfois même d'un autre règne, dans les cellules de l'organisme à modifier. Plusieurs techniques sont employées, par exemple l'injection de plusieurs milliers de copies du transgène dans l'œuf au stade « une cellule » jusqu'à ce que la mutation voulue se fasse.

Ces techniques ne pouvant arriver naturellement, elles font entrer, de fait, les organismes modifiés dans le cadre de la

définition européenne des OGM.

Aujourd'hui, des entreprises telles que Pioneer, Precision BioSciences, Syngenta, Monsanto, Bayer CropSciences ou Euralis Semences en France ont breveté différentes techniques de type « ciseaux moléculaires » extrêmement précises.

En quelques mots, ces techniques utilisent des enzymes permettant de couper les brins d'ADN, à des endroits voulus du code génétique. Les cellules répondent ensuite par des mécanismes de réparation de l'ADN. Le code génétique d'un organisme peut donc être modifié directement.

L'une des techniques les plus connues s'appelle Crispr-Cas9 puisqu'elle a eu un prix Nobel en 2020. À la différence de la transgénèse, ces techniques sont dites de mutagenèse. Elles peuvent théoriquement se produire « par multiplication et/ou recombinaison naturelle » et ne sont donc pas légalement des OGM, ce qui peut donner quelques prises de positions étonnantes. Par exemple « Le législateur européen [...] a exclu les produits de la mutagenèse de l'application de la directive européenne 2001/18 sur les OGM, mais en leur reconnaissant leur statut d'OGM. »

Si les techniques ont évolué, les questions de fond sont sensiblement les mêmes :

1- Ces techniques permettant « l'accélération de l'évolution génétique », ne passent pas par les centaines de générations parfois nécessaires aux techniques de sélection variétales de type massale. **L'impact sur l'environnement et les risques sanitaires sont donc toujours peu connus**

(y a-t-il un risque de croisement avec des plantes sauvages par exemple ?).

2- Par ces techniques, il devient presque « facile » de stériliser des variétés et/ou espèces, avec toujours autant de questions sur les notions délicates « d'appropriation du vivant ».

Pour résumer : l'enjeu politique sur les « nouveaux OGM » se situe aujourd'hui dans la nécessité de redéfinir rapidement et légalement le cadre de ce qu'est ou non un OGM au regard des avancées extrêmement rapides des techniques de modifications génomiques, et ce notamment parce que la législation européenne et le label bio en encadrent et interdisent respectivement l'usage.

Le ministre de l'agriculture français, Julien Denormandie, s'est exprimé sur le sujet dans une interview à L'Usine Nouvelle le 28 avril 2021 : « Les NBT sont des techniques qui permettent une accélération de la sélection végétale. Cela veut dire qu'une plante issue des NBT est une plante qui, un jour donné, dans un endroit donné du globe, aurait pu apparaître ou être développée par des méthodes classiques de sélection variétale... mais beaucoup plus lentement ! »

Le 7 février 2020, en France, le Conseil d'État s'est aligné sur un jugement de la Cour de Justice de l'Union Européenne de 2018 pour rendre sa décision : « Les organismes obtenus par certaines techniques de mutagenèse doivent être soumis à la réglementation relative aux OGM ». Il a également donné six mois au gouvernement pour modifier la loi. Or,

aucun décret n'a aujourd'hui été publié en France pour les encadrer.

Plus d'info : <https://www.infogm.org/-les-nouveaux-ogm-#nb10>

Samuel Hohwald
Animateur technique
Maraîchage - Petits Fruits



SIGNEZ LA PETITION POUR DIRE NON AU RETOUR DES OGM :

<https://ogm-jenveuxpas.agirpourenvironnement.org/>

Techniques et Filières

- ▲ **25 octobre :** Prendre soin des pieds de mes vaches,
par Interbio FC
- ▲ **4 et 5 novembre :** Approche globale de la gestion du parasitisme en élevage bovin - méthodes alternatives,
par Interbio FC
- ▲ **17, 23 novembre et 7 décembre :** Perfectionnement à la méthode Obsalim®,
par Interbio FC
- ▲ **4 et 24 novembre :** Le comportement des ruminants & la relation Homme-Animal : comprendre et être compris,
par Interbio FC
- ▲ **9, 15, 31 novembre et 7 décembre :** Les bases de la Bio en élevage,
par Interbio FC
- ▲ **16 novembre :** Tour de plaine sur la gestion de la fertilité en AB (intercultures et fertilisation),
par Interbio FC
- ▲ **23 novembre et 25 janvier :** La fertilité des sols, focus sur la fertilité biologique, secteur Doubs,
par Interbio FC.

AGENDA

- ▲ **23 novembre et 14 décembre :** Initiation à la méthode Obsalim®,
par Interbio FC
- ▲ **25 novembre et 27 janvier :** La fertilité des sols, focus sur la fertilité biologique, secteur Jura
par Interbio FC.
- ▲ **30 novembre :** Réunion sur l'investissement d'une unité de triage en commun,
par Interbio FC
- ▲ **2 jours en novembre :** Formation technique en élevage de lapin bio,
par Interbio FC
- ▲ **Automne 2021 :** A quel prix vendre à la restauration Collective,
par Interbio FC.
- ▲ **Automne 2021 :** Adapter son système au changement climatique en grandes cultures AB,
par Interbio.
- ▲ **Automne-Hiver :** Litière Forestière Fermentée,
par Interbio.
- ▲ **Automne-Hiver :** Produire en maraîchage sans travail du sol,
par Interbio FC

En route vers les paniers de Noël 2022

Cette année encore les agriculteurs du GAB 25/90 et Interbio proposent à la vente leurs paniers de Noël bio et locaux, pour offrir des cadeaux qui ont du sens !

Douze producteurs bio se sont réunis pour composer 4 paniers différents selon tous les budgets : de 20€ à 65€, qui contiennent des produits alimentaires sucrés et salés et des produits cosmétiques.

Pour que ce Noël soit une fête sous le signe du plaisir, de la solidarité et du respect de l'environnement !

Nous proposons ces paniers dans un premier temps aux CE d'entreprises, communautés, aux municipalités, puis aux particuliers en fin d'année !

Plus d'infos [ici](#)

- ▲ **2 et 3 décembre :** Optimiser l'élevage des génisses laitières,
par Interbio FC
- ▲ **Décembre (3j) :** Initiation à la méthode Obsalim,
par Interbio FC
- ▲ **Hiver 2022 :** Calcul de mes coûts de production en AOP Bio,
par Interbio FC
- ▲ **Hiver 2022 :** Être éleveur et cultivateur d'herbe,
par Interbio FC
- ▲ **Hiver 2022 :** Vendre à la Restauration Collective : pourquoi et comment,
par Interbio FC.

INTERBIO FRANCHE-COMTE

Valparc • Espace Valentin Est - Bâtiment D - 25048 BESANCON CEDEX

Accueil téléphonique de 9h à 12h : 03 81 66 28 28 • interbio@agribiofranche-comte.fr

www.interbio-franche-comte.com • www.facebook.com/interbioFC

Directeur de publication : Bureau d'Interbio • Rédaction : Equipe salariée d'Interbio • Conception / Mise en page : Alice Dousse

Diffusion : Réseau bio de Franche-Comté et partenaires

Tous les numéros sont disponibles sur le site internet, rubrique « Vie du réseau » : Si vous avez des questions, remarques ou propositions d'articles, contactez-nous.



REGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE

